

**Contrat pluriannuel 2012-2017**  
**de l'université François-Rabelais de Tours**

## **Sommaire**

**Préambule .....2**

### **1 - Renforcer son attractivité**

**1-1. Développer des projets structurés et ambitieux à visibilité internationale .....3**  
1.1.1. Renforcer les pôles de recherche académique et finalisée attractifs à l'international .....  
1.1.2. Développer de nouvelles thématiques de recherche originales et attractives .....  
1.1.3. Renforcer un pilotage efficient et cohérent.....  
1.1.4. Approfondir l'ouverture internationale en recherche .....  
**1-2 : Proposer une politique de formation favorisant l'autonomie et la réussite de l'étudiant .....5**  
1.2.1. Décliner une offre de formation professionnalisante .....  
1.2.2. Valoriser l'acquis des compétences .....  
1.2.3. Internationaliser les formations.....

### **2. Construire une identité commune et mieux travailler ensemble**

**2-1. Renforcer le sentiment d'appartenance.....7**  
2.1.1. Mieux accueillir et accompagner .....  
2.1.2. Mieux communiquer .....  
**2-2. S'organiser pour mieux travailler ensemble .....8**  
2.2.1. Assurer une meilleure collaboration avec les services centraux et les composantes .....  
2.2.2. Faire progresser la démarche qualité.....  
2.2.3. Optimiser les fonctions supports et mettre en place de nouveaux outils.....

### **3. Inscrire son action dans le cadre du PRES « Centre Val de Loire Université »**

**3/1. Participer à la structuration de l'offre de formation ingénieur ..... 10**  
**3/2. Poursuivre les actions de recherche et de valorisation ..... 11**  
**3/3. Mutualiser les services numériques..... 11**  
  
- **Annexe sur les dispositions réglementaires et financières du contrat quadriennal ..... 12**  
- **Indicateurs et cibles de performance.....**  
- **Annexes recherche et formation .....**

## Préambule

Fondée en 1970, l'université François-Rabelais de Tours est une université pluridisciplinaire avec santé, dotée d'un fort secteur en sciences humaines et sociales.

Ses 22 000 étudiants, inscrits pour deux tiers d'entre eux dans des parcours professionnalisés et répartis sur 6 campus principaux à Tours et à Blois, en font le plus grand établissement d'enseignement supérieur de la région Centre. Bien insérée dans l'environnement urbain, fortement soutenue par les collectivités territoriales et les milieux socio-économiques, l'université joue un rôle social de proximité et contribue au rayonnement de la région.

Au-delà de la qualité de sa recherche, l'université dispose d'atouts importants soulignés par l'évaluation, tels qu'une offre de proximité bien adaptée et complétée par quelques formations bénéficiant d'une reconnaissance internationale, un système de partenariats public/privé original et performant fondé sur le long terme et une forte implication du CHU dans le fonctionnement de l'université.

Au cours du précédent contrat, l'université a construit une politique de recherche fondée sur quelques pôles d'excellence, engagé la restructuration de ses équipes et développé de nouvelles thématiques transversales notamment autour de l'alimentation. Elle a accordé une place importante aux filières professionnalisantes, notamment en apprentissage et en formation continue ainsi qu'à la bonne insertion de ses diplômés.

L'université qui a su tenir compte des recommandations formulées notamment par l'IGAENR a connu d'autres évolutions positives significatives, notamment avec le passage aux responsabilités et compétences élargies qui lui confère de nouvelles capacités dont elle entend bien se saisir au profit de ses différentes missions.

Pour s'inscrire dans le standard des universités européennes, l'université a fait le choix de l'excellence par une stratégie d'alliances et de partenariats régionaux et interrégionaux, nécessaires à l'amélioration de sa visibilité nationale et internationale.

Pour la période pluriannuelle 2012-2017, un contrat porté à 6 ans en raison du passage de la vague B à la vague C, l'université de Tours s'engage dans une nouvelle phase de son développement. Elle conduira son action avec la volonté constante de renforcer son attractivité en formation et en recherche et de développer un sentiment d'appartenance au sein de la communauté universitaire, en privilégiant les valeurs humanistes qui sont les siennes.

Dans cette perspective, il s'agira d'abord de proposer des projets structurés et ambitieux à visibilité nationale et internationale à travers l'affirmation de sa qualité en recherche et d'afficher comme autre axe stratégique fort, la place de l'étudiant au cœur de sa politique de formation et sa bonne insertion professionnelle.

Il s'agira ensuite de construire une identité commune et de conforter une gouvernance largement participative pour mieux travailler ensemble, dans le cadre d'une démarche qualité.

Il s'agira enfin, en accord avec la stratégie élaborée au sein du PRES «Centre Val de Loire Université» dont elle est membre fondateur, de soutenir les actions définies en commun entre les membres du PRES et notamment celles issues des projets «investissement d'avenir» en lien avec les partenaires concernés.

## 1 / Renforcer son attractivité

L'université François-Rabelais de Tours souhaite poursuivre l'évolution de sa recherche vers l'excellence scientifique et s'inscrire dans le standard des universités européennes.

Pour réaliser ses ambitions, l'université qui a recentré ses activités de recherche autour de pôles thématiques forts et bien identifiés, dispose de 33 unités de recherche labellisées et associées pour moitié d'entre elles à des organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA et CEA), d'un pôle médical fort et d'une fondation (la fondation Rabelais).

Les regroupements effectués au cours du précédent contrat ont été très positivement évalués, particulièrement dans le domaine de la biologie moléculaire et cellulaire où toutes les unités très fortement «umérisées» associant CNRS, INSERM et INRA sont classées A et conservent un excellent niveau.

En biologie de l'environnement, l'UMR CNRS « Institut de recherche sur la biologie de l'insecte » fait partie des unités phares de l'université avec le maintien d'un classement A+.

L'université dispose également de très bonnes équipes en sciences humaines majoritairement classées A et A+ dont elle s'attachera à maintenir le niveau de qualité.

Enfin, dans le domaine Energie et matériaux, le GREMAN<sup>1</sup> unité mixte CNRS au large spectre de la physique aux sciences de l'ingénieur, constitue une équipe de référence.

Pour cette période contractuelle, la politique scientifique de l'établissement s'organisera autour de quatre objectifs prioritaires : renforcement de ses pôles de recherche, développement de nouvelles thématiques, approfondissement de l'ouverture internationale et amélioration du pilotage scientifique.

### **1-1. Développer des projets structurés et ambitieux à visibilité internationale**

#### **1.1.1. Renforcer les pôles de recherche académique et finalisée attractifs à l'international**

Pour cette période contractuelle, l'université aura pour objectif majeur de soutenir des pôles d'excellence clairement identifiés, s'appuyant sur un potentiel scientifique de haut niveau international.

##### ***En confortant des choix visibles à l'international***

Pour renforcer ses pôles d'excellence scientifique, l'établissement poursuivra la restructuration de certaines équipes en rassemblant les compétences autour de thématiques transversales voire transdisciplinaires.

- **En biologie et santé**, 3 thématiques associées dans le LABEX Mabimprove, portant sur l'optimisation du développement des anticorps monoclonaux thérapeutiques, seront privilégiées : la thématique Cancer (INSERM et UMR CNRS), la thématique Infectiologie (INSERM et INRA), et la thématique imagerie médicale (UMR-INSERM).

- Dans le domaine des **SHS**, le Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) reconnu au niveau international s'est rapproché du Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM) de l'université de Poitiers (dans la perspective d'un enrichissement réciproque des recherches) et participe à l'EQUIPEX Biblissima, observatoire du patrimoine écrit du Moyen-âge et de la Renaissance, porté avec la fondation Campus Condorcet.

- la Maison des sciences de l'homme -Val de Loire, qui regroupe la plupart des équipes SHS de l'université autour de l'équipe de référence du CESR et de l'UMR Cités Territoires Environnement et Sociétés (CITERES) s'étendra également au nouveau laboratoire ligérien de linguistique (LLL), UMR CNRS associée aux universités d'Orléans et de Tours.

---

<sup>1</sup> Groupe de recherche en matériaux, microélectronique, acoustique et nanotechnologie

Ce recentrage des unités de recherche autour de pôles forts s'accompagnera de projets de structures fédératives de recherche concernant des laboratoires des universités Orléans-Tours (fédération Denis Poisson en mathématiques et physique théorique, fédération sur les agents infectieux, immunité et thérapie). Dans le domaine des sciences humaines et des sciences sociales, la participation de l'université à plusieurs fédérations associant également Orléans, Poitiers, La Rochelle et Limoges, illustre sa volonté de maintenir des liens en recherche au delà du PRES.

#### ***En intensifiant les partenariats avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux***

L'université s'est rapprochée de ses partenaires du site, organismes de recherche et entreprises, pour bénéficier d'une meilleure visibilité et d'une garantie supplémentaire de réussite. Au cours de la période contractuelle, cette progression se poursuivra dans le cadre de la politique de site avec la mise en place d'un comité recherche et d'un comité d'orientation stratégique du PRES et au sein du collège doctoral.

La poursuite des collaborations à l'échelon interrégional, particulièrement avec l'université de Poitiers, permettra à l'université d'atteindre la taille critique nécessaire à l'amélioration de sa visibilité internationale.

#### ***En développant une politique de valorisation***

La structuration de la valorisation sera faite dans le PRES, en mutualisant les structures de valorisation des deux universités, avec l'aide du conseil régional.

#### ***En créant une chaîne de valeur de la recherche académique à la recherche finalisée en s'appuyant fortement sur son environnement territorial et sur le partenariat industriel***

Pour ce qui concerne la valorisation et le transfert de technologie, les partenariats industriels font partie de la stratégie de développement scientifique de l'université. A ce titre, elle maintiendra son soutien au développement des Centres d'études et de recherche (CER), laboratoires mixtes public – privé et des Centres d'expertise et de transfert universitaire (CETU), adossés à des laboratoires et dédiés à la recherche partenariale.

Elle participera aussi à la valorisation du territoire dans le domaine culturel (projet de pôle « Art contemporain », publications des Presses universitaires François Rabelais associées aux Presses universitaires de Rennes).

#### **Indicateur n°5 : revenus consolidés de la valorisation**

#### **Indicateur spécifique n° 15 : Part des publications de l'établissement présentes dans les publications nationales et internationales de référence, sur le total des publications françaises**

### **1.1.2. Développer de nouvelles thématiques de recherche originales et attractives**

La politique scientifique sera axée notamment sur l'appui aux thématiques, soit nouvellement reconnues comme les **anticorps thérapeutiques** (LABEX MAbimprove) ou **l'alimentation** (création de l'EA « Alimentation »), soit émergentes à fort potentiel, capables d'obtenir une visibilité nationale et européenne au terme du contrat, comme c'est le cas pour la thématique du sensoriel et la thématique « Responsabilité » en sciences juridiques et économiques.

### **1.1.3. Renforcer un pilotage efficient et cohérent**

Accéder au rang d'université de standard européen impliquera pour l'université de mettre en œuvre un pilotage renforcé et efficient de sa recherche. A cet effet, l'effort précédemment engagé se concrétisera de manière prioritaire, par la mise en place d'un comité scientifique d'évaluation, d'une carte stratégique et d'une participation active de la cellule d'aide au pilotage. Des indicateurs de suivi et de performance et des tableaux de bord particulièrement précis pour permettre un suivi des différents paramètres de la recherche, compléteront le dispositif au cours de la période contractuelle.

L'établissement s'engage également à prendre des mesures, destinées à faciliter le travail des chercheurs et à soutenir une recherche d'excellence, qui se traduiront notamment par :

- la mise en place des délégations globales de gestion des UMR, avec la mise en œuvre d'un plan d'action courant 2012 et la possibilité d'étendre les procédures aux équipes d'accueil ;
- le déploiement systématique d'une politique de recrutement de qualité avec l'engagement dans une logique partenariale de chaires mixtes, un dispositif performant de recrutement de jeunes chercheurs à fort potentiel, et l'assurance de bonnes conditions d'accueil et de travail.

#### **1.1.4. Approfondir l'ouverture internationale en recherche**

L'accent sera mis sur le développement et l'approfondissement de l'ouverture internationale de l'université, tant dans le domaine des actions de recherche collaboratives que dans celui de la communication. La coordination de l'activité internationale des laboratoires fera l'objet d'une attention particulière.

L'établissement entend accroître la participation de ses laboratoires à des réseaux européens et internationaux d'excellence, et pour ce faire, s'engage à mettre en place une politique renforcée de réponse aux appels d'offres européens et internationaux (Bonus qualité international, actions incitatives). Il s'agira de favoriser la mobilité des chercheurs et enseignants pour mieux pérenniser des relations de coopérations et d'insérer les laboratoires de recherche dans des réseaux internationaux, comme c'est le cas avec la fédération de recherche Denis Poisson impliquée dans le laboratoire « LIA Formath-Vietnam ».

L'université s'appuiera également sur la cellule mutualisée « Europe Recherche » avec l'université d'Orléans, associée au CNRS, dans le cadre du PRES.

### **1-2 : Proposer une politique de formation favorisant l'autonomie et la réussite de l'étudiant**

L'université s'engage à tout mettre en œuvre pour favoriser l'autonomie, la réussite et l'insertion professionnelle de ses étudiants du DUT au doctorat, sur l'ensemble des sites.

Elle dispose pour ce faire d'une offre de formation de proximité bien adaptée, complétée par quelques formations à reconnaissance internationale. Organisée en 4 domaines en licence comme en master cette offre pluridisciplinaire accorde une place importante aux filières professionnelles. Elle sera rendue plus lisible et déclinée en « Parcours-Compétences-Insertion Professionnelle ». Pour cette période contractuelle, la stratégie de formation de l'université se traduira notamment par l'enrichissement de son offre par apprentissage en DUT, en licences professionnelles et en master et par la poursuite des efforts entrepris dans le cadre du plan licence.

L'université s'emploiera à attirer davantage d'étudiants en M1 grâce à des parcours rendus plus lisibles et à maintenir une relative stabilité des nouveaux inscrits en M2, dont ceux venus de l'étranger.

L'établissement entend par ailleurs, continuer de **promouvoir la diversité sociale** en facilitant l'accès aux études supérieures à des jeunes issus de milieux défavorisés. Des actions en partenariat avec des acteurs du monde socio-économique seront mises en place à cet effet.

***Indicateurs communs n°1: Taux de passage de L1 en L2***

***Indicateurs communs n° 2: taux de réussite en licence en 3 ans***

***Indicateur commun n°3: Flux d'étudiants entrant en master /part des nouveaux étudiants entrants dans l'établissement***

***Indicateur spécifique n° 13 : Nombre d'étudiants en apprentissage***

#### **1.2.1. Décliner une offre de formation professionnalisante**

L'aide apportée à l'étudiant dans la construction de son parcours de formation et de son insertion professionnelle, se fondera sur une spécialisation progressive et sur l'utilisation de passerelles.

**Pour faciliter l'orientation des étudiants pendant leur cursus**, tout en s'appuyant sur le dispositif d'aide piloté par la Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle, l'université privilégiera les axes suivants :

- mise en place des portails pluridisciplinaires en semestre 1 permettant de découvrir les études universitaires ;
- développement de dispositifs d'orientation progressive et de passerelles précoces (parcours préprofessionnalisants en Sciences en L1 et L2 préparant à une entrée en licence professionnelle (LP), réorientation des étudiants de première année commune aux études de santé (PACES), rentrées différées dans les IUT de Blois et Tours, aménagement du S2 de filières généralistes, passerelles entre licences et DUT).

**Le développement de parcours pluridisciplinaires** permettra, par ailleurs à un certain nombre d'étudiants de suivre des cursus aux exigences renforcées (parcours « relations internationales » en licence de lettres, droit, langues et histoire et extension aux étudiants de biologie du parcours des écoles d'ingénieurs Polytech - PEIP).

La qualité de l'encadrement pédagogique participant de la réussite de l'étudiant, l'effort de l'établissement portera :

- **sur le renforcement de l'encadrement, sur l'élargissement du rôle des équipes pédagogiques** à des missions de suivi et d'amélioration des formations et d'aide pour les stages. Conseils de perfectionnement des diplômés et équipes pédagogiques feront tous l'objet d'évaluations et de bilans ;
- **sur l'évolution des pratiques pédagogiques** par l'extension progressive des actions d'accueil et d'aide à la réussite, la poursuite de la réflexion pédagogique menée sur la première année de licence et **la systématisation de l'évaluation des enseignements** par les étudiants, en étendant la démarche à l'ensemble des masters.

**Indicateur commun n°4 : Evaluation des enseignements**

La mise en place d'espaces communs regroupant notamment centres de ressources en langues, bibliothèques universitaires, salles de travail et espaces conviviaux expérimentée sur le site des Tanneurs sera étendue à l'ensemble des sites au cours de la période contractuelle.

**Le service commun de la documentation** poursuivra une politique d'accompagnement, de soutien et de formation aux ressources documentaires prévues soit dans les maquettes pédagogiques soit hors cursus. Il veillera à la qualité de son offre des ressources documentaires numériques (cartographie des ressources en ligne, logiciel de recherche documentaire alternant support numérique et support papier, signalement de la production scientifique numérique) tout en restant attentif à la sauvegarde et à la valorisation de ses fonds patrimoniaux.

**Indicateurs communs n°6: Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD**

**1.2.2. Valoriser l'acquis des compétences**

La stratégie de consolidation de la professionnalisation et d'accompagnement du projet professionnel de l'étudiant, se traduira notamment par :

- l'acquisition de compétences transversales notamment en langues (CLES) et en informatique (C2I) en parcours de licence, et une certification en langue obligatoire en master ;
- l'élargissement du dispositif d'accompagnement progressif de l'étudiant dans son projet personnel et professionnel à toutes les formations sur les trois ans de la licence avec le « module d'orientation, bilan, insertion des licences » (MOBIL), la proposition d'un module de préparation à l'insertion professionnelle en master (MP3) et en doctorat ;
- l'augmentation de l'offre en formation tout au long de la vie (FTLV) et l'amélioration des conditions d'accueil des stagiaires de FC dans le cadre d'une démarche qualité avec une demande de labellisation ISQ OPQF ; le développement du partenariat, formalisé par une convention cadre, entre différents services de formation continue de la région Centre dont l'université d'Orléans et le CNAM.

Parallèlement, les dispositifs d'accompagnement de l'insertion s'articuleront autour du « Pôle Entrepreneuriat Etudiant » dans le cadre du PRES.

**Indicateur spécifique n° 11 : Formation continue / n° 12 : Taux d'insertion professionnelle en master**

### 1.2.3. Internationaliser les formations

La politique d'internationalisation de l'université, mettra davantage l'accent sur une amélioration qualitative du développement de la mobilité sortante ERASMUS. L'objectif visé d'attirer les meilleurs étudiants étrangers se concrétisera par la mise en place de bourses de mobilité entrante dans des zones géographiques ciblées.

Cette politique s'exprimera également par un soutien à l'internationalisation des cursus de formation et proposera à ce titre :

- la création de nouveaux doubles-diplômes et de diplômes conjoints, sur le modèle du Master « Histoire et Culture de l'alimentation » évalué A+ par l'AERES et du master ERASMUS MUNDUS « Information Technologies for Business Intelligence » auquel participera l'université en 2012-2013 ;
- le renforcement de l'enseignement des langues avec les centres de ressources en langues (CRL), et le développement d'une offre de formation en anglais au niveau M ;
- la réalisation de nouveaux dossiers ERASMUS MUNDUS en relation avec 2 UMR évaluées A+ (le Centre d'études supérieures de la Renaissance et l'Institut de recherche sur la biologie de l'insecte).

Par ailleurs, l'université qui propose actuellement 6 diplômes délocalisés à l'étranger s'engage à en revoir les conventions et à les transformer progressivement en doubles diplômes.

[Indicateur spécifique n° 14 : Taux d'étudiants en mobilité sortante ERASMUS](#)

## 2 / Construire une identité commune et mieux travailler ensemble

L'université entend poursuivre son développement en privilégiant les valeurs humanistes et en plaçant l'étudiant au centre de son projet. Dans cette perspective, construire une identité commune aux étudiants et personnels de l'université, fondée sur des valeurs partagées et connues de tous sera un autre enjeu du contrat.

### 2-1. Renforcer le sentiment d'appartenance

Pour valoriser son identité et renforcer un sentiment d'appartenance partagé par la communauté universitaire, l'université portera son action dans les domaines de l'accueil et de l'accompagnement d'une part, de la communication d'autre part.

#### 2.1.1. Mieux accueillir et accompagner

La politique volontariste de l'université en termes de **structuration de la vie étudiante** s'exprime d'ores et déjà par la forte collaboration existant entre les acteurs en charge du pilotage de la vie étudiante.

Afin d'encourager les étudiants à s'impliquer davantage dans la vie démocratique de l'établissement, l'université prendra des mesures visant à améliorer la représentation étudiante dans les conseils (statut de l'élu, aménagement des rythmes, élargissement de l'UE libre « engagement aux responsables d'association ») et à renforcer leur participation aux élections.

L'université s'engagera également à :

- soutenir le développement des associations, leur offrir des moyens réels de fonctionnement et renforcer la coopération avec les services universitaires ;
- créer une Maison centrale de l'étudiant (réflexion menée par le Bureau de la Vie Etudiante) pour regrouper les associations transversales, culturelles et sportives et en faire un lieu de rencontre ;

- soutenir des actions exemplaires comme « les halles de Rabelais » première épicerie sociale créée en 2009 et gérée par des associations étudiantes.

Une attention particulière sera portée à l'accueil des nouveaux inscrits grâce, notamment, aux dispositifs mis en place dans le cadre du plan réussite en licence. Les publics à contraintes ou besoins spécifiques bénéficieront d'opérations ciblées d'accompagnement, qu'il s'agisse d'étudiants salariés, d'étrangers venus hors programme ou de sportifs de haut et bon niveaux. L'intégration d'étudiants et de personnels en situation de handicap sera un axe fort du contrat et se fera avec l'appui de la mission handicap.

Par ailleurs, l'université consolidera sa **politique de santé** en faveur des étudiants en facilitant l'accès aux soins et en développant des programmes de prévention et d'éducation.

**Une politique culturelle** articulée autour de l'étudiant spectateur et l'étudiant acteur est un autre élément fort d'identité et d'attractivité. L'université assurera la promotion et la valorisation des pratiques artistiques des étudiants dans les cursus, développera les interactions entre pédagogie recherche et culture, en lien avec des partenaires locaux et régionaux et poursuivra, dans le cadre de la diffusion de la culture scientifique, le développement des conférences grand public « Les mercredi de Thélème ».

### **2.1.2. Mieux communiquer**

L'université manifeste par ailleurs sa volonté de développer une réelle politique de communication interne et d'améliorer la diffusion et la transmission des informations au sein de l'établissement, pour permettre à la communauté universitaire d'être mieux informée et sensibilisée et de s'impliquer de manière plus responsable dans la vie de son université. Cette stratégie s'accompagnera de mesures de reconnaissance et de valorisation des investissements individuels et collectifs.

Parallèlement, l'université valorisera son identité et son image à destination de ses partenaires, des décideurs et du grand public, en s'attachant à mieux faire connaître ses réussites et réalisations.

## **2-2. S'organiser pour mieux travailler ensemble**

La gouvernance de l'université s'organise, depuis le précédent contrat, sur un mode participatif et structuré. Bénéficiant des responsabilités et compétences élargies depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'université s'attachera à mettre en synergie toutes ses capacités et à conforter sa nouvelle stratégie consistant à construire un nouveau dialogue de gestion entre la direction et les composantes. Elle mettra en place les conditions qui lui permettent d'être à même d'opérer de vrais choix par une utilisation optimale de ses ressources dans une vision pluriannuelle.

L'université veut affirmer le rôle du comité de pilotage et des conseils centraux et associer pleinement les composantes, à l'élaboration et à la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixé en matière de pilotage pour la période contractuelle. La concrétisation de ce dialogue qui porte également sur les autres axes forts du contrat en formation et recherche se manifestera par la systématisation des contrats d'objectifs et de moyens (COM) et l'application du principe de subsidiarité entre directions et composantes.

### **2.2.1. Assurer une meilleure collaboration avec les services centraux et les composantes**

**La réorganisation des services** en cinq grandes directions par domaines sera poursuivie pour plus d'efficacité et le regroupement des services centraux et communs sur le site du « Plat d'Etain » favorisera le travail en commun.

### **2.2.2. Faire progresser la démarche qualité**

L'université inscrit l'accomplissement de ses missions dans le développement d'une démarche qualité qui se veut pragmatique et participative. Les instances de concertation et les outils développés comme la carte stratégique de l'établissement, outil privilégié de pilotage et de communication, les indicateurs de performance et les COM permettront d'assurer un suivi de l'avancement des projets et de mesurer les résultats atteints dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Un vice président aura en charge la qualité. Il aura pour mission de diffuser cette culture qualité au sein de l'établissement en s'appuyant sur la cellule pilotage, structurera cette démarche qui permettra de renforcer la capacité d'autoévaluation de l'établissement.

**Indicateur commun n°8 : Qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre par l'établissement.**

### **2.2.3. Optimiser les fonctions supports et mettre en place de nouveaux outils**

**1) Mener une politique attractive de ressources humaines** qui se traduira par un engagement progressif dans une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La stratégie de recrutement de PR et de MCF s'exprimera par une recherche d'équilibre entre recrutements internes et externes.

**Indicateur commun n°7 : Endorecrutement des EC/ bilan et prévision.**

#### **2) Rénover la gestion financière :**

L'université a mis en œuvre les résultats de l'audit de l'IGAENR en termes de pilotage et de politique budgétaire et poursuivra les actions mises en œuvre pour optimiser et fiabiliser sa gestion financière :

- en recrutant un contrôleur de gestion ;
- en rationalisant l'organisation des antennes financières et en élaborant un plan d'action concerté avec les composantes ;
- en développant des outils pour maîtriser à moyen terme l'évolution de sa masse salariale et s'engager dans une comptabilité analytique.

Il s'agira par ailleurs d'accroître les marges de manœuvre de l'établissement par le renforcement impératif de ses ressources propres, notamment dans le cadre de la formation continue.

**Indicateur spécifique n° 16 : Qualité du pilotage financier / n° 18 : Ressources de fonctionnement**

#### **3) Assurer une meilleure maîtrise de son patrimoine**

L'université François-Rabelais de Tours souhaite bénéficier de la dévolution de son patrimoine, dont elle fait un outil stratégique et structurant, tant pour son établissement que pour la ville.

Elle dispose d'un schéma directeur immobilier qui intègre un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour les 5 ans à venir et constitue le cadre de la politique immobilière de l'établissement.

Dans la perspective de cette dévolution, l'établissement qui s'est doté d'outils informatiques adaptés développera les objectifs suivants :

- réunir les pré-requis nécessaires pour une meilleure connaissance de son patrimoine ;
- élaborer une programmation pluriannuelle d'investissement ;
- conduire les opérations indispensables à la rationalisation de ce patrimoine, dans le cadre de l'opération du « Plat d'Etain » qui permettra de rassembler, à l'horizon 2012 sur un seul site, la présidence et l'ensemble des services centraux et communs de l'université dispersés actuellement sur plusieurs sites.

L'université veillera par ailleurs, à maintenir ses locaux en bon état et dans de bonnes conditions de sécurité.

**Indicateurs communs n°9: Taux d'occupation des locaux ;**

**Indicateurs communs n°10 : Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière**

#### **4) Mettre le SI au service des missions de l'université**

L'université dispose de toutes les compétences utiles et d'une stratégie dynamique en matière de TICE et de SI, qui s'intègre dans un schéma directeur numérique (SDN) élaboré et mutualisé avec l'université d'Orléans. Ce schéma directeur s'inscrit dans une évolution globale et proposera pour la période contractuelle, un programme ambitieux au niveau des infrastructures et des services.

La mise en œuvre de cette stratégie portera sur les axes suivants :

- l'évolution du processus de gouvernance des projets numériques de façon à mieux associer les composantes dans le cadre de la négociation des COM ;
- le déploiement de nouveaux services ;
- la mise en place d'outils numériques permettant de développer de nouvelles modalités de formation, de suivre et de gérer la recherche et la valorisation pour répondre à la demande des laboratoires et à terme, de généraliser la collaboration à l'international et avec tous ses partenaires;
- la création d'un data Center pour améliorer la qualité du SI et sa capacité d'hébergement.

En outre, l'université mènera une réflexion avec les équipes enseignantes sur l'acquisition des compétences numériques en licence et le déploiement du C2i niveau 1.

[Indicateur spécifique n° 17 : Qualité du pilotage du SI et des services numériques aux usagers](#)

### **3 / Inscrire son action dans le cadre du PRES « Centre Val de Loire Université »**

L'université est membre fondateur du PRES « Centre Val de Loire Université » créé par décret du 8 juillet 2010 sous la forme d'un établissement public de coopération scientifique (EPCS) qui compte huit membres fondateurs : les universités d'Orléans et de Tours, des écoles (ENIVL, ENSI de Bourges, ENSNP et l'école supérieure de commerce et de management de Tours- Poitiers), le CHU de Tours et le CHR d'Orléans.

A côté de ces membres, le PRES comprend également les membres associés suivants : la région Centre, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) d'Orléans-Tours, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) du Centre, l'Institut des métiers et des technologies industries pharmaceutiques et cosmétiques de Tours (IMT), l'Ecole supérieure d'art et de design d'Orléans (ESAD) et l'Ecole nationale supérieure d'art de Bourges (ENSA).

Les compétences confiées à cet établissement ont trait notamment aux actions de valorisation, à la coordination de l'activité des formations doctorales, à la politique et à la visibilité internationale, au numérique et à la vie étudiante.

Pour la prochaine période contractuelle, les établissements membres du PRES souhaitent développer plusieurs actions:

#### **3-1. Participer à la structuration de l'offre de formation ingénieur**

Si la région Centre constitue la région céréalière par excellence en France et en Europe, l'industrie y est très développée comme en témoigne la présence des grandes entreprises et de pôles de compétitivité spécialisés dans les domaines de la parfumerie, des cosmétiques, de l'électricité et de la chimie.

L'académie dispose déjà de nombreuses structures de formation aux études d'ingénieur avec notamment : l'ENIVL, l'ENSI de Bourges, les deux écoles Polytech des universités de Tours et d'Orléans et l'ENSNP. L'objectif est de mieux structurer cette offre, de la rendre plus visible et de renforcer le partenariat universités/écoles. Le projet est de construire un institut national de sciences appliquées (INSA) en associant les forces de l'ENIVL, de l'ENSI de Bourges et de l'université d'Orléans. Cette nouvelle structure pourra, le cas échéant accueillir l'ENSNP.

Les conseils d'administration des établissements concernés se prononceront en mars 2012 et la création de cet établissement pourrait intervenir en 2014. La structuration ainsi obtenue devrait favoriser l'attractivité de l'académie et répondre aux besoins régionaux et nationaux.

### **3.2. Poursuivre les actions de recherche et de valorisation.**

#### **Une politique de recherche concertée**

Les établissements s'engagent à créer une commission recherche constituée de représentants des établissements d'enseignement supérieur membres du PRES et des établissements de recherche.

Cette commission constituera une instance d'expertise en matière de politique de recherche et de formation, émettra un avis sur les projets de recherche financés et sur la politique scientifique du PRES.

#### **La poursuite de la restructuration de la formation doctorale**

Dans la continuation des actions engagées lors du précédent contrat pluriannuel, les universités ont poursuivi leurs efforts d'une offre doctorale régionale. Cette politique s'est traduite par la création de 3 écoles doctorales (ED) communes dans le domaine : santé-sciences-technologies (SST) :

- « Sciences de la Terre et de l'Univers » ;
- « Santé - Sciences Biologiques - Chimie du Vivant » ;
- « Mathématiques, Informatique, Physique Théorique et Ingénierie des Systèmes ».

La réorganisation n'est pas encore achevée en sciences humaines et sociales. La prolongation de l'accréditation accordée aux deux ED actuelles devrait permettre la restructuration de celles-ci afin d'aboutir à des ED co-habilitées, au plus tard à mi-parcours.

Afin d'accroître les efforts de coordination des différentes ED il sera créé à l'horizon de 2014 un collège doctoral destiné à assurer des missions de gestion, de communication, de formation, d'ouverture internationale et d'insertion professionnelle.

#### **Une valorisation plus visible et plus intégrée**

La valorisation repose actuellement sur différentes structures au sein des établissements (écoles, organismes, universités). Les membres du PRES se sont associés au projet de société d'accélération du transfert de technologies (SATT) avec les PRES Auvergne et Limousin Poitou-Charentes pour former le projet « Grand Centre ».

Les missions centrales de cette société concerneraient : la gestion d'un fonds de maturation, la gestion du portefeuille des droits de propriété intellectuelle des établissements et des actions de marketing et de commercialisation.

Cette nouvelle organisation s'accompagnera d'une simplification du dispositif de valorisation porté par de multiples acteurs (Collectivités territoriales, PRES, universités, organismes de recherche et écoles notamment) et d'une collaboration étroite avec le PRES Limousin-Poitou-Charentes (LPC).

### **3.3. Mutualiser les services numériques**

De 2004 à 2011, les universités de Tours et d'Orléans ont développé de nombreux services destinés aux étudiants et aux personnels de ces établissements (plateforme pédagogique numérique, ENT, carte multi service Atout Centre). Les universités souhaitent accroître ces efforts et mieux intégrer les écoles dans cette dynamique pour la période contractuelle.

Les actions de convergence porteront sur :

- la généralisation de la carte Atout Centre, l'élaboration d'un schéma directeur numérique (SDN) et d'une plateforme pédagogique numérique des écoles.
- à l'horizon 2014, la fixation des principaux axes de convergence universités/écoles et du choix des outils numériques à mutualiser et l'élaboration d'un schéma directeur numérique du PRES.

\*\*\*

**L'Etat partage les orientations définies par le présent contrat et apporte son soutien à leur mise en œuvre dans les conditions fixées en annexe.**

**Ce contrat s'accompagne d'indicateurs de performance sur lesquels s'appuiera l'évaluation prévue à l'issue de la période contractuelle.**

**ANNEXE SUR LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET FINANCIÈRES DU CONTRAT PLURIANNUEL, EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 AOÛT 2007 RELATIVE AUX LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS DES UNIVERSITÉS**

**Université François-Rabelais de Tours**

- L'établissement recevra chaque année une dotation en crédits qui comprend :
  - une part qui sera calibrée chaque année en application du modèle d'allocation des moyens, en fonction d'indicateurs d'activités et de performance. Le montant annuel sera précisé dans la notification de crédits ;
  - une part qui correspondra aux rémunérations des personnels prises en charge sur le budget de l'Etat. Le montant annuel sera précisé dans la notification de crédits ;
  - une part, répartie dans le cadre des discussions contractuelles, dont le montant, pour chacune des années du contrat, sera précisé dans la notification de crédits. Ce montant est de :

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
<b>Dotation contractuelle négociée en €</b>	790 000	790 000	790 000	790 000	790 000	790 000	<b>4 740 000</b>

- une part qui sera réservée à des actions spécifiques, réparties selon des procédures ad hoc chaque année. Leur montant annuel sera mentionné dans la notification de crédits.

La notification annuelle et ses éventuelles modifications préciseront la fraction de la dotation affectée à la masse salariale, celle affectée au fonctionnement et celle affectée à l'investissement.

- Le plafond des emplois financés par l'Etat, grâce à la fraction de la dotation versée et affectée à la masse salariale, sera précisé chaque année dans la notification de crédits et ses éventuelles modifications.

- L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation : cf. l'indicateur N° IC-7.

- Les modalités de la participation de l'établissement au PRES « Centre-Val de Loire Université » ont été fixées par décret du 8 juillet 2010.

- L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément à l'article 46 du décret financier N° 2008-618 du 27 juin 2008 (version consolidée au 30/12/2010), relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies.